

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Nancy Daigle, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 5 mars 2024, le conseil de la municipalité de Maricourt, a adopté le « **règlement numéro 416-1-2024 de tarification et de remboursement** »

Qu'en conséquence, le règlement numéro 416-1-2024 entre en vigueur à compter du 5 mars 2024

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 416-1-2024 au bureau de la municipalité de Maricourt, situé au 1195, rang 3 à Maricourt, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À MARICOURT, CE 6^{ÈME} JOUR DE MARS 2024

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Nancy Daigle
Directrice générale et secrétaire-trésorière